

Le Comité croit à la dignité du risque et au droit du choix indépendant. Il a donc décidé que les programmes et les services gouvernementaux devraient être évalués afin de déterminer dans quelle mesure ils contribuent vraiment à aider les personnes handicapées à atteindre cet objectif d'indépendance dans la société. Il sera tenu compte de cette évaluation dans le prochain rapport du Comité.

5. Un exemple à suivre : commençons chez nous

«Il faut signaler, je pense, que le questionnaire ... nous a été d'un grand secours ... Je tiens donc à féliciter chaleureusement le comité de son initiative, qui a assurément permis d'accélérer le processus.»

**L'honorable John A. Fraser
Président de la Chambre des communes
Le 21 janvier 1987**

Le 21 janvier 1987, le Président de la Chambre des communes, l'honorable John A. Fraser, a présenté au Comité un rapport sur les personnes handicapées. Utilisant notre questionnaire comme point de départ, le Président avait demandé à un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires de préparer un plan d'action. Le rapport énonce des mesures précises ainsi que des dates cibles pour leur réalisation. Il est divisé en quatre volets : accessibilité, politique d'emploi, communication avec le public et engagements de la direction.

Très impressionné par la diligence et le sérieux avec lesquels ce rapport a été préparé, le Comité estime qu'il doit servir de modèle à d'autres ministères et organismes. Que ce groupe de travail ait pu, en soixante jours, analyser la situation des personnes handicapées sur la Colline du Parlement et préparer un rapport constructif est une réalisation exemplaire.

«Le rapport n'est pas théorique, mais pratique et réaliste. Les priorités sont établies en fonction de ce qui doit être fait maintenant, ce qui doit être fait dès que possible et de ce que l'on pourrait faire dans l'avenir.»

**L'honorable John A. Fraser
Président de la Chambre des communes**

Le rapport porte sur les problèmes d'accessibilité, les politiques de recrutement, les obstacles à l'emploi, le besoin d'aides techniques et la nécessité d'un engagement de la direction. Des solutions y sont aussi proposées. On trouvera à l'Annexe Quatre du présent document le texte intégral du rapport du Groupe de travail, dont on pourra apprécier la qualité et le sérieux.

Plusieurs changements découlant du plan d'action du Président ont déjà eu lieu. Ils comprennent la rénovation technique d'un nouvel autobus pour la Colline du Parlement, l'attribution de postes à des employés handicapés et l'embauche accrue, par le service de messagers interne, d'employés ayant de déficiences intellectuelles. Ce sont là des exemples de principes qui devenus réalité.

6. Quatre principes directeurs

À mi-chemin de la Décennie des personnes handicapées, le Comité constate que le Canada a beaucoup progressé depuis la publication du rapport *Obstacles*. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour aider les personnes handicapées, non seulement